

## DÉLIBÉRATION N° CS 2024-03-039

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1

#### Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 septembre ;  
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

#### Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jean MOUTARDE – Hubert COUPEZ – Serge BERNET  
Julien GOURRAUD – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT  
David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD  
Emmanuel JOBIN

#### Présents / Membres suppléants

#### Présence des suppléants sans vote

#### Absents titulaires

Mesdames Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Lina BESNIER – Martine BOUTET

Messieurs Jacky RAUD – Michel LALAIZON – Jean-Luc DUGUY (excusé) – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ  
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Jean-Pascal VIALE – Patrick BOUSSATON  
François VENDITTOZZI (excusé)

#### Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

#### Convocations envoyées le :

Vendredi 13 septembre 2024

#### Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

Vendredi 13 septembre 2024

#### Publication (affichage) ou notification du :

Mardi 24 septembre 2024



**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11,

**Vu** la délibération n° CS 2024-01-006 du 05 février 2024 approuvant le budget primitif 2024,

**Considérant** la nécessité de prendre en compte l'achat de 200 actions ordinaires pour la prise de participation du syndicat au capital de la société TER'GREEN pour l'implantation d'un déconditionneur sur le territoire de la CDC Aunis Sud,

**Considérant** la nécessité de réajuster les crédits pour les prestations de services en cours ainsi que la TGAP,

Monsieur le Vice-président propose au comité syndical d'autoriser les modifications ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D-611-7213 : Contrat de prestations de services	-	220 000,00 €	-	-
D-637-7213 : Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	-	220 000,00 €	-	-
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractères général</b>	-	<b>440 000,00 €</b>	-	-
D-673-7213 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	440 000,00 €	-	-	-
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>440 000,00 €</b>	-	-	-
<b>Total fonctionnement</b>	<b>440 000,00 €</b>	<b>440 000,00 €</b>	-	-
<b>Investissement</b>				
D-2158-14-7212 : Déchetterie	300,00 €	-	-	-
<b>Total D 021 : Immobilisations corporelles</b>	<b>300,00 €</b>	-	-	-
D-261-7213 : Titres de participation	-	300,00 €	-	-
<b>Total D 26 : Participations et créances rattachées à des participations</b>	-	<b>300,00 €</b>	-	-
<b>Total investissement</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	-	-

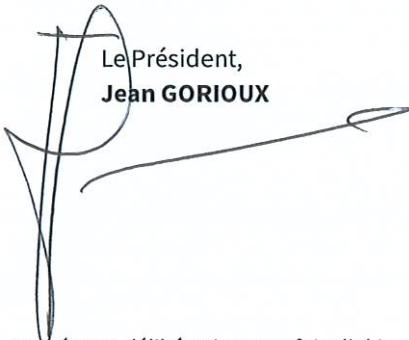
Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.



**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,  
19 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise toutes les décisions modificatives ci-dessus explicitées,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 24 septembre 2024  
Extrait certifié conforme,



Le Président,  
**Jean GORIOUX**

La secrétaire de séance,  
**Anne-Sophie DESCAMPS**



A.S. DESCAMPS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

